

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal  
dans le cas de l'Art 62 des RG

**ARRÊTÉS  
MUNICIPAUX**

Période du 03 ET 4 MAI 2025

**\*GARD\***

✚ FOURQUES : stade Roger MARBAT du 21 Avril au 1<sup>er</sup> Juin 2025 : terrain de repli STADE DES VIGNES.

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

*Mise à jour le 02/05/2025 15:15*